



Rives de Saône
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :

04/03/2026

Date d'affichage :

04/03/2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260314-26_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 11 mars 2026

Délibération n°26 - 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Labergement les Seurre (25 rue de l'Eglise 21820), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 42

pouvoirs : 6

votants : 48

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine Mme CENDRIER Marie M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé Mme DUPARC Marie-Line
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie M. MATHELIN Jean
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Délégués Titulaires absents représentés :

Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à Mme GILARDET Céline
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril	Suppléance à Mme VIROT Fabienne
Magny les Aubigny	M. HIEZ David	Suppléance à M. LEVEQUE Didier
Pagny le Château	M. BECQUART Alain	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul
Seurre	Mme SIRUGUE Sarah	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Mme GEOFFROY-DUPIN
GéraldineID : 021-242101509-20260314-26_2026-DE_S**Délégués titulaires absents excusés :**

Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Trouhans	Mme PEPIN Nadine

RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité 2026 pour le service Politiques Educatives et Sociales de l'Enfance-Jeunesse et des Familles

Considérant le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L332-23 1° ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé au maximum la création d'emplois non permanents :

- Pour les ALSH vacances hiver, printemps, automne (2 sites ouverts concomitamment) et été (4 semaines de juillet sur 4 sites ouverts concomitamment, 3 semaines sur août sur 2 sites ouverts concomitamment)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur sur les sites de Brazey en Plaine, Pouilly sur Saône, Pagny le Château, St Jean de Losne	23	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	40 h
Animateur pour enfant porteur de handicap	13		40 h
	1		30 h
Animateur Secteur Jeunes	2		40 h
Animateur encadrement sortie EAFB	4		30 h
Agent d'entretien	4	20 h	
	4	25 h	

- Pour le périscolaire (36 semaines dans l'année)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur méridien pour compléter la décharge de la référente avec les augmentations d'effectif sur les sites de Losne, Pouilly sur Saône, Pagny le Château, Franxault, Saint-Usage (obligation réglementaire de la DDCS si plus de 50 enfants)	5	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h
Animateur pour augmentation d'effectifs sur les sites de Bonnencontre, Pagny le Château, Franxault, Losne, Saint-Jean de Losne, Labergement les Seurre, Brazey en Plaine, Pouilly sur Saône, Trouhans, Saint-Usage	11		9 h
	1		7 h
Animateur sur les sites de Seurre et Brazey en Plaine pour accompagnement classes ULIS (financement CAF 80%)	1		8 h
	1		9 h
	1	15 h	

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 021-242101509-20260314-26_2026-DE

Animateur pour accompagnement d'enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé - PAI (financement CAF 80%)	4		9 h
Animateur SOS	1		9 h
Animateur pour l'encadrement des sorties à EAFB pour 5 mercredis	3		5 h
Agent d'entretien et de restauration SOS	1	Echelon 1 du grade d'adjoint technique	10 h
Agent d'entretien et de restauration à Seurre Centre (salle des fêtes)	1		15 h

- Pour le CLAS (27 semaines dans l'année, à raison de 1,5h par séance) : 6 accompagnateurs CLAS à 1,5 h hebdo et 2 accompagnateurs CLAS à 4,5 h hebdo, à raison de 20€ brut de l'heure pour les agents non enseignants et à raison de 23,53 € brut de l'heure pour les enseignants.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 1° (accroissement temporaire d'activité).

Considérant l'avis de la commission ressources humaines/vie associative/insertion/santé du 5 mars 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sont inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

Les délégués communautaires :

- Créent les emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités pour l'année 2026
- Autorisent le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Vote à main levée :

Votants : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 48

Pour copie conforme,
Le Président, Sébastien DELACOUR

